



Modification Simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Berre-l'Étang

2. Pièces graphiques

Plan Local d'Urbanisme	Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2017
Modification Simplifiée n°1	Approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en date du 18 mai 2018
Régularisation de la procédure d'approbation du Plan Local d'Urbanisme	Approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en date du 13 décembre 2018
Modification n° 2	Engagée par délibération du Conseil de la Métropole en date du 28 mars 2019
Modification Simplifiée n° 3	Approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en date du 15 avril 2021